



Demande de prix

BEN19004-10192

« Recrutement de facilitateur pour l'audit participatif et l'élaboration de plan stratégique genre des organisations faitières »

Code Navision : BEN19004

Table des matières

1	Objet de la demande	4
2	Instructions aux soumissionnaires	4
3	Termes de références	5
1	Contexte.....	5
2	Objectifs spécifiques et résultats de DEFIA.....	6
3	Justification du marché.....	6
3.1	Objectif du marché.....	7
3.2	Résultats attendus :.....	7
3.3	Méthodologie.....	8
3.4	Lots.....	8
3.5	Quantités.....	8
3.6	Lieu de livraison.....	9
3.7	Produits.....	9
3.8	Évaluation des offres.....	9
3.8.1	Critères d’attribution.....	9
4	Conditions d’exécution services	12
4.1	Généralités.....	12
4.2	Sous-traitance.....	12
4.3	Cession.....	12
4.4	Conformité de l’exécution.....	12
4.5	Modalités d’exécution.....	12
4.6	Réception des prestations.....	12
4.7	Facturation et paiement.....	13
4.8	Modalités de paiement.....	13
4.9	Exonération de TVA.....	13
4.10	Droits de propriété intellectuelle.....	13
4.11	Obligation de confidentialité.....	14
4.12	Clauses déontologiques.....	14
4.13	Gestion des plaintes et tribunaux compétents.....	14
5	Formulaires d’offres à signer par le soumissionnaire	16
5.1	Fiche d’identification.....	16
5.1.1	Personne physique.....	16
5.1.2	Entité de droit privé/public ayant une forme juridique.....	18
5.1.3	Entité de droit public.....	19
5.1.4	Sous-traitants.....	20
5.2	Formulaire d’offres – prix.....	21

5.3	Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion	23
5.4	Déclaration intégrité soumissionnaires	25
5.5	Documents à remettre – liste exhaustive.....	26
5.5.1	Tableau Marchés similaires exécutés.	26
5.5.2	Documents à remettre	26
5.6	Annexes	28
5.6.1	Clause GDPR (en cas de prestataire de service qui va traiter des données personnelles)	28
5.6.2	<< Déclaration d'objectivité et de confidentialité.....	31

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Recrutement de facilitateur pour l'audit participatif et l'élaboration de plan stratégique genre des organisations faitières.	
REFERENCE ENABEL	BEN19004-10192

2 Instructions aux soumissionnaires

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL durant la procédure	
NOM :	Léandre HOUETO
FONCTION :	Acheteur Public
ADRESSE :	ATDA-7 Abomey-Calavi, 02 BP: 8118 Cotonou
TEL	+(229) 97 96 94 81
E-MAIL :	leandre.houeto@enabel.be

DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE		
	DATE :	06/04/2023 à 10h00 au plus tard
	RECEPTION DES OFFRES :	<p>1- Les structures intéressées devront transmettre leurs propositions techniques et financières établies en langue française et en deux (02) exemplaires dont un (01) original et une (01) copie ;</p> <p>2- Une version électronique en PDF (fichier unique) du dossier d'offre sur clé USB conforme à la version papier ;</p> <p>3- Tous les autres documents à joindre à l'offre</p> <p>Marquées comme telles, sous pli fermé et portant la mention : « Offre pour Demande de Prix BEN19004-10192 – « Recrutement de facilitateur pour l'audit participatif et l'élaboration de plan stratégique genre des organisations faitières »</p> <p>Elle peut être introduite :</p> <p>a) Par service de distribution de courrier (envoi recommandé au moins quatre jours avant la date limite de dépôt)</p> <p>Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à :</p> <p>Projet DEFIA, ATDA-7 Abomey-Calavi 02 BP 8118 Cotonou Bénin A l'Att : Mr Léandre HOUETO, Email: leandre.houeto@enabel.be</p>
	LIEU :	

	<p>b) par dépôt physique au secrétariat de DEFIA</p> <p>Dans ce cas, la remise est contre inscription et émargement dans le registre de réception des dossiers de marchés publics du secrétariat du Programme DEFIA sis ATDA-7 Abomey-Calavi. Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de travail : du lundi au jeudi (de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30) et le vendredi (de 8h30 à 13h00).</p> <p>Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.</p> <p>Les offres envoyées d'une toute autre manière ou à d'autres destinataires seront écartées de l'évaluation des offres. »</p>
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :	90 jours

3 Termes de références

DELAI DE LIVRAISON /EXECUTION /DUREE	
Date <souhaité / obligatoire> output :	<p>Le délai d'exécution des services est de trois (3) mois à compter du jour suivant la date de réception de la notification d'attribution du marché.</p> <p>Toutes les prestations incluses dans cette demande de prix seront réalisées au plus tard le 30 juillet 2023</p>

PERSONNE DE CONTACT AU SEIN d'Enabel exécution	
NOM :	Odile AKPAKI.
FONCTION :	Intervention Officer Genre et Travail décent.
ADRESSE :	ATDA-7 Abomey-Calavi, 02 BP: 8118 Cotonou
TEL	+(229) 96 55 28 38
E-MAIL :	Odile.akpaki@enabel.be

1 Contexte

Le programme « Développement de l'Entreprenariat dans les Filières Agricoles » (DEFIA) d'Enabel porte l'ambition de contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique de développement du Secteur agricole (PSDSA) à travers l'amélioration et la sécurisation des revenus agricoles des acteurs des chaînes de valeur de la filière Ananas dans les pôles de développement agricoles du Sud du Bénin. L'objectif est de contribuer à la création d'emplois décents et durables, à l'augmentation des revenus des acteurs économiques et des ménages et à l'amélioration des équilibres macro-économiques du Bénin. Il vise à augmenter significativement le revenu de 6.000 entrepreneurs agricoles à travers le renforcement des capacités (techniques, économiques, marketing, plaidoyer...) par (i) le développement des services de coaching entrepreneurial et de conseil agricole (ii) le

financement des investissements productifs (iii) la mise en relation/facilitation des liens d'affaires entre les acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants, fournisseurs de services financiers comme non financiers, ...) et par (iv) la réalisation des infrastructures structurantes, pour améliorer l'environnement des affaires.

DEFIA envisage une complémentarité et synergie d'action avec les autres intervenants dans la chaîne de valeur (acteurs non gouvernementales, universités, projets / programmes).

2 Objectifs spécifiques et résultats de DEFIA

DEFIA est divisé en quatre interventions avec chacun son objectif spécifique.

Objectif spécifique de l'intervention 1 : Renforcer de manière inclusive et durable les CVA ciblées et leur positionnement sur le marché et à la professionnalisation des agri entrepreneurs y impliqués

Objectif spécifique de l'intervention 2 : Création d'un environnement favorable au développement des Chaînes de valeurs ajoutées ciblées et à l'innovation.

Objectif spécifique de l'intervention 3 : accompagnement de la filière Riz en favorisant des systèmes alimentaires plus durables et plus résilients au changement climatique ;

Objectif spécifique de l'intervention 4 : Les acteurs de la filière anacarde ont amélioré et sécurisé leur plus-value économique par une intégration formelle dans des clusters performants, respectueux des normes environnementales, sociales et sanitaires

3 Justification du marché

De l'analyse des données du recensement des acteurs de la filière ananas réalisé par Enabel/DEFIA (2019), on dénombre environ 5730 producteurs (dont 15% sont des femmes), 242 unités de transformations d'ananas (dont 55% sont détenues par les femmes avec une dominance des unités artisanales), 333 commerçants (dont 78% sont des femmes) et 98 exportateurs (dont 45% sont des femmes). Chaque maillon est organisé à travers en associations/coopératives et en faitière. Ainsi, rencontre-t-on la Fédération Nationale des Coopératives Villageoises des Producteurs d'Ananas du Bénin (FENACOPAB) qui représente la faitière des producteurs, la Fédération Nationale des Coopératives de Transformateurs d'Ananas du Bénin (FENACOTAB) qui représente la faitière des transformateurs. Les commerçants et les exportateurs sont respectivement représentés par la Coopérative des Commerçants d'Ananas du Bénin (CCAB) et l'Association Nationale des Exportateurs d'Ananas du Bénin (ANEAB). L'Association Interprofessionnelle des Producteurs de l'Ananas du Bénin (AIAB) créée en 2016, est l'instance qui regroupe toutes ces familles professionnelles de la filière ananas au Bénin.

Bien que les femmes soit présente dans les différentes chaînes de valeur de la filière ananas, elles sont insuffisamment représentées au sein de l'interprofession et de ses familles d'ailleurs, aussi bien au niveau de la participation qu'au niveau de la prise de décision. De plus, l'auto-évaluation annuel organisée par DEFIA en 2020, 2021 et 2022 au profit de l'Association Interprofessionnelle de l'Ananas du Bénin (AIAB) et de la Fédération Nationale des Coopératives de Production d'Ananas du Bénin (FENACOPAB) révèle l'absence des axes d'intégration du genre en matière de représentation, de prise de décision, de planification et de mise en œuvre des actions.

Vue l'importance du rôle assigné aux interprofessions dans la défense des intérêts des différents acteurs/parties, il est important que ces organisations disposent d'une

stratégie qui facilite l'implication effective des femmes dans le fonctionnement et l'organisation structurelle d'une part et dans les interventions sur le terrain à travers des projets/programmes qu'elles auraient à mettre en œuvre au bénéfice de tous.

C'est dans ce cadre que DEFIA, dans son rôle de veiller à une meilleure prise en compte du genre au sein des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), a entrepris d'accompagner l'AIAB et la FENACOPAB dans l'élaboration de leur « stratégie d'intégration de l'égalité de genre »..

3.1 Objectif du marché.

L'objectif de la mission est d'appuyer méthodologiquement et techniquement les organisations faitières de la filière ananas (AIAB et FENACOPAB) dans l'élaborer de leur stratégie d'intégration de l'égalité genre.

De façon spécifique, les experts (es) sont chargés (es) de :

- Évaluer de façon participatif la situation actuelle de ces organisations, la capacité technique et les besoins de leurs techniciens et élus en ce qui concerne la prise en compte de l'égalité genre (bonnes pratiques et points perfectibles) ;
- Développer une « stratégie d'intégration de l'égalité genre » adaptées au contexte de ces organisations ;
- Former les techniciens et les élus de chaque organisation sur la mise en œuvre de la stratégie d'intégration de l'égalité genre.

3.2 Résultats attendus :

Au terme de cette mission l'AIAB et la FENACOPAB :

- apprennent de leur situation actuelle et comprennent la nécessité de la prise en compte de l'égalité genre dans leurs différentes actions ;
- disposent des outils nécessaires pour une meilleure intégration genre dans les instances décisionnelles, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des différentes actions.

L'atteinte des résultats ci-dessus énumérés exige de l'expert (e) les aptitudes suivantes :

- Avoir une bonne connaissance des conventions, concepts et enjeux du genre au Bénin,
- Avoir une bonne connaissance des principaux outils d'analyse et d'intégration du genre ;
- Maîtriser la démarche méthodologique d'audit participatif genre, y compris la production d'Aide-Mémoires, l'organisation de séances de briefing/débriefings, la production de rapports de mission provisoire et finaux, les exercices de restitution des conclusions d'évaluation et la formulation des plans de mise en œuvre des recommandations aux parties prenantes ;
- Avoir une excellente connaissance de l'environnement/structure organisationnelle et opérationnelle des Organisations Professionnelles Agricoles au Bénin ;

- Avoir des compétences solides en matière de facilitation et des expériences pratiques du travail participatif avec des groupes de personnel, des partenaires et des communautés ;
- Être familier avec les outils de gestion axé sur les résultats ;
- Avoir une excellente capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- Faire preuve d'une capacité à créer un environnement non menaçant pour des discussions ouvertes et franches sur des questions difficiles ;
- Avoir de compétences en matière de collecte de données qualitatives ;
- Faire preuve d'une capacité à produire des résultats de qualité dans les délais impartis et à travailler sous pression ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (Internet, Word, Excel et Powerpoint) ;
- Être libre de tout engagement durant la période de la consultation ;
- Avoir une excellente maîtrise du français (langue de rédaction du rapport) et du Fon (langue couramment parlé par la majorité des membres des organisations paysannes ciblées).

3.3 Méthodologie

L'expert (e) est appelé (e) à construire une démarche méthodologie de l'audit participatif et d'élaboration de la stratégie genre nécessaire afin de remplir les objectifs de la mission en collaboration avec l'Intervention Officer Genre et Travail décent de DEFIA et les organisations bénéficiaires.

Une attention particulière sera portée sur l'approche méthodologique qui garantit l'appropriation, par les bénéficiaires, du contenu des différents outils développés au cours de la mission.

Le soumissionnaire proposera une note qui présente la méthodologie, l'organisation ainsi que le chronogramme des activités et la durée (05 pages max au total). La note sera appréciée selon des critères de cohérence, de pertinence et de réalisme.

3.4 Lots

Le marché est constitué d'un seul lot formant un tout indivisible. Une offre pour une partie d'un lot est irrecevable.

3.5 Quantités

Les quantités sont déterminées en homme/jour de travail pour toutes les étapes de la prestation. Il est estimé à **60 hommes/jours** pour la réalisation complète du marché réparti comme suit :

- Une phase de conduite de l'audit participatif genre au niveau des deux organisations (**30 jours**) ;
- Une phase d'élaboration du plan stratégique genre des deux organisations (**18 jours**) ;
- Une phase d'internalisation du plan stratégique genre (**12 jours**)..

3.6 Lieu de livraison

Les différentes prestations se réaliseront dans les locaux des faîtières situées dans les localités ci-après.

Faîtière	Situation géographique
FENACOPAB	Allada
AIAB	Allada

3.7 Produits

Au cours et au terme de ce marché, les produits attendus sont :

- Le rapport d'audit genre de chaque organisation ;
- Le plan stratégique genre pour chaque organisation ;
- Les rapports d'ateliers de validation des documents ;
- Le rapport de formation des élus et techniciens sur les documents élaborés
- Le rapport définitif de la mission

3.8 Évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera suivant les critères d'attribution suivants :

3.8.1 Critères d'attribution

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre régulière ayant totalisé le maximum de points sur 100.

Critère 1 : Expériences de l'expert(e) (70 pts) :

Critères	Expertise du soumissionnaire
Expériences (50 points)	
Expert de niveau universitaire Bac +5 en Sociologie, en développement, en économie, en sciences juridiques, en agroéconomie, avec au minimum deux (02) missions d'élaboration de stratégie/d'audit genre entre 2017 et 2023 (25 points)	<ul style="list-style-type: none"> • 2 missions : 10 pts • 3 missions : 15 pts • 4 missions et plus : 25 pts.
Avoir au moins 5 années d'expérience dans le domaine d'appui ou d'accompagnement des femmes dans le domaine agricole en Afrique (25 points)	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 5 et 7 ans : 10 pts • entre 7 et 8 : 15 pts • plus de 8 ans : 25 pts
Méthodologie (20 points)	
Commentaire et compréhension de la mission (5 points)	5 points
Pertinence de la démarche méthodologique (Réalisme des actions/tâches proposées pour chaque phase, cohérence en lien avec la stratégie proposée, objectifs/résultats visés et durée du marché) 10 points.	10 points
Chronogramme et plan de travail (5 points)	5 points

L'attribution du marché se fera sur le critère qualité/prix.

Critère 2: Prix (30 pts)

L'évaluation de ce critère se fera sur base de l'offre financière.

La formule suivante sera utilisée

$$\text{Point offre X} = (\text{Prix de l'offre la plus basse} / \text{Prix de l'offre X}) \times 30$$

Le montant pris en compte dans la comparaison des prix est le montant total de l'offre.

NB : Le soumissionnaire devra présenter l'expert disposant du niveau minimal de qualification (diplôme) requise ci-dessus. A défaut, l'offre du soumissionnaire sera déclarée substantiellement irrégulière et rejetée.

Documents à joindre :

- La liste des services similaires exécutés par l'expert au cours des 05 dernières années (entre 2017 et 2023) ;
- Le Curriculum Vitae de diplôme l'expert ;
- La copie du diplôme Bac+5 en Sociologie, en développement, en économie, en sciences juridiques, en agroéconomie ;
- Les preuves des expériences en réalisation Les attestations de bonne fin d'exécution/ de travail accompagnées des copies de contrats prouvant les expériences indiquées pour l'expert ;
- le bordereau de prix.

Cotation finale

Les cotations pour les critères d'attribution seront additionnées. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la cotation finale la plus élevée, après que le pouvoir adjudicateur aura vérifié, à l'égard de ce soumissionnaire, l'exactitude de la déclaration sur l'honneur et à condition que le contrôle ait démontré que la déclaration sur l'honneur corresponde à la réalité.

Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière, le cas échéant améliorée après négociations, la plus intéressante pour le marché.

Il faut néanmoins remarquer qu'il n'existe aucune obligation pour le pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure, au besoin suivant un autre mode.

Conclusion du contrat

Le marché a lieu par la notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre. La notification est effectuée par courrier électronique et, le même jour, par envoi courrier recommandé.

Le contrat intégral consiste dès lors en un marché attribué par Enabel au soumissionnaire choisi conformément au :

- La présente demande de prix et ses annexes ;
- La meilleure offre finale (BAFO) approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- La lettre recommandée portant notification de la décision d'attribution ;
- Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

4 Conditions d'exécution services

4.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

4.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

4.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

4.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

4.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître. L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

4.7 Facturation et paiement

Les factures sont établies en un seul exemplaire et respecte les prescriptions mentionnées dans le bon de commande.

La facture est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jour calendaire à compter de la réception des prestations.

4.8 Modalités de paiement

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué après réception du livrable validé.

Le paiement se fera en deux (02) temps :

Tranche 1 : 80% après validation du rapport d'audit genre

Tranche 2 : 20% après validation du rapport définitif intégrant :

- Les rapports d'ateliers de validation des stratégie d'intégration genre de chaque faitière ;
- Le rapport de formation des élus et techniciens sur les documents élaborés

4.9 Exonération de TVA

En fonction de la Convention Spécifique du Programme DEFIA dans le cadre duquel les services sont prestés, Enabel n'est pas dispensée de payer la TVA locale sur les services achetés.

En ce qui concerne l'applicabilité de la TVA belge, le lieu des services est déterminatif.

4.10 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur. Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

4.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR n'est pas d'application.

4.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (mettre le lien vers le texte), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîné le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse <https://www.enabelintegrity.be>.

4.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

5.1 Fiche d'identification

5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

I. DONNÉES PERSONNELLES		
NOM(S) DE FAMILLE ¹		
PRÉNOM(S)		
DATE DE NAISSANCE		
JJ MM AAAA		
LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE)	PAYS DE NAISSANCE	
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ² AUTRE ³		
PAYS ÉMETTEUR		
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ		
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴		
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE		
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE
RÉGION ⁵	PAYS	
TÉLÉPHONE PRIVÉ		
COURRIEL PRIVÉ		
II. DONNÉES COMMERCIALES		
Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.		
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE ?	NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant)	
	NUMÉRO DE TVA	
	NUMÉRO D'ENREGISTREMENT	
	LIEU DE L'ENREGISTREMENT	
	VILLE	
	PAYS	
OUI NON		

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

DATE	SIGNATURE
-------------	------------------

5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

NOM OFFICIEL⁶				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE D'ORGANISATION	A BUT LUCRATIF SANS BUT LUCRATIF	ONG⁷	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁸				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS		
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE		
PAYS	TÉLÉPHONE			
COURRIEL				
DATE	CACHET			
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ				

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

5.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

NOM OFFICIEL¹⁰			
ABRÉVIATION			
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹			
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)			
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA
NUMÉRO DE TVA			
ADRESSE OFFICIELLE			
CODE POSTAL	BOITE POSTALE	VILLE	
PAYS	TÉLÉPHONE		
COURRIEL			
DATE	CACHET		
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ			

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

5.1.4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

5.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché –, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Rubriques		Quantité	Prix total en euros (Hors TVA)
Honoraires des experts	Homme/jour	60	
Total partiel			
Frais remboursables			
Transports internationaux éventuels	A/R	X	
Assurance voyage			
Montant total hors taxes			
TVA (18%)			
Montant Total TTC en euros			
Montant total TTC en lettres en euro :			
Lieu et date			
Nom, titre, Signature			

Eléments inclus dans le prix

Le prestataire de services est censé avoir inclus dans le coût de la prestation tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans ce coût :

- Les honoraires ;
- Les perdiems, frais d'hébergement ;
- La gestion administrative et le secrétariat ;
- Le déplacement, le transport et l'assurance ;
- Tout impôt et taxe prévus par la législation béninoise et la législation du pays d'origine du soumissionnaire y compris les retenues à la source applicables sur les services prestés au Bénin (20% des honoraires pour les prestataires non établis au Bénin et 3% des honoraires pour les prestataires établis au Bénin) ;
- Les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.

- Les frais de transport internationaux, les assurances voyage, les visas seront remboursés sur base de justificatifs jusqu'au maximum de ce qui indiqué dans l'offre.

5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle** ;
 - 2° **corruption** ;
 - 3° **fraude** ;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme** ;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. **une** infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 <lien> ;
- b. **une** infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 <lien>;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.
La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;

6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.
Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :
https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

5.4 Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date

Localisation

Signature

5.5 Documents à remettre – liste exhaustive

5.5.1 Tableau Marchés similaires exécutés.

Le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des principaux projets similaires (min. 5) exécutés au cours des 5 dernières années. Cette liste doit démontrer la capacité technique du soumissionnaire à exécuter le présent marché.

Pour chacun des projets énumérés, le soumissionnaire doit fournir dans son offre les certificats de bonne exécution (sans réserve majeure) et / ou toute pièce justificative (contrats, factures, etc.) approuvée par l'entité qui a attribué le marché / le client.

Description des principaux projets similaires	Montant total	Dates de réalisation	Nom et contacts du client

5.5.2 Documents à remettre

L'offre du soumissionnaire sera composée comme suit :

Documents généraux :

- Le formulaire d'identification signé, selon le modèle joint au point 5.1 ;
- La déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion signée selon le modèle joint au point 5.3 ;
- Une déclaration d'intégrité signée, selon le modèle joint au point 5.4.

Vis-à-vis de l'aptitude technique :

- CV des experts ;
- Copie du diplôme des experts.

Vis-à-vis des critères d'attribution :

- La liste des marchés similaires réalisés
- Les attestations de bonne fin d'exécution portant l'adresse complète du Commanditaire accompagnées des copies des contrats ou bon de commandes y correspondant ;
- Le formulaire d'offre de prix et bordereau de prix signés, selon le modèle joint au point 5.2.

Vis-à-vis des motifs d'exclusion :

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait qu'avant la conclusion du marché, le pouvoir adjudicateur demandera obligatoirement les documents suivants :

- Une copie de l'Attestation d'Immatriculation à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
- Une copie du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;

- Un casier judiciaire datant de moins de 3 mois pour la personne qui est signataire au nom du soumissionnaire.

5.6 Annexes

5.6.1 Clause GDPR (en cas de prestataire de service qui va traiter des données personnelles)

Annexe I : Exemple de clauses contractuelles : obligations de l'adjudicataire (« sous-traitant ou processor ») vis-à-vis du pouvoir adjudicateur (« responsable du traitement »)

Le sous-traitant s'engage à :

1. traiter les données **uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s)** qui fait/font l'objet de la sous-traitance
2. traiter les données **conformément aux instructions documentées** du responsable de traitement figurant en annexe du présent contrat. Si le sous-traitant considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public
3. **garantir la confidentialité** des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat
4. veiller à ce que les **personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel** en vertu du présent contrat :
 - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité
 - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel
5. prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de **protection des données dès la conception et de protection des données par défaut**

6. Sous-traitance

Le sous-traitant peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après, « le sous-traitant ultérieur ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit le responsable de traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le responsable de traitement dispose d'un délai minimum de [...] à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le responsable de traitement n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions du responsable de traitement. Il appartient au sous-traitant initial de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le sous-traitant initial demeure pleinement responsable devant le responsable de traitement de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

7. Droit d'information des personnes concernées

Le sous-traitant, au moment de la collecte des données, doit fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement l'information relative aux traitements de données qu'il réalise. La formulation et le format de l'information doit être convenue avec le responsable de traitement avant la collecte de données.

8. Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, le sous-traitant doit aider le responsable de traitement à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Le sous-traitant doit répondre, au nom et pour le compte du responsable de traitement et dans les délais prévus par le règlement européen sur la protection des données aux demandes des personnes concernées en cas d'exercice de leurs droits, s'agissant des données faisant l'objet de la sous-traitance prévue par le présent contrat.

9. Notification des violations de données à caractère personnel

Le sous-traitant notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de [...] heures après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant [...]. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

La notification contient au moins :

- la description de la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- la description des conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures prises ou que le responsable du traitement propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

10. Aide du sous-traitant dans le cadre du respect par le responsable de traitement de ses obligations

Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données. Le sous-traitant aide le responsable de traitement pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

11. Mesures de sécurité

Le sous-traitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes : [...]

12. Sort des données

Au terme de la prestation de services relatifs au traitement de ces données, le sous-traitant s'engage à :

- détruire toutes les données à caractère personnel ou
- à renvoyer toutes les données à caractère personnel au responsable de traitement ou

- à renvoyer les données à caractère personnel au sous-traitant désigné par le responsable de traitement Le renvoi doit s'accompagner de la destruction de toutes les copies existantes dans les systèmes d'information du sous-traitant.

Une fois détruites, le sous-traitant doit justifier par écrit de la destruction.

13. Délégué à la protection des données

Le sous-traitant communique au responsable de traitement le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données

14. Registre des catégories d'activités de traitement

Le sous-traitant déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable de traitement comprenant :

- le nom et les coordonnées du responsable de traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données;
- les catégories de traitements effectués pour le compte du responsable du traitement;
- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du règlement européen sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées;

dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles, y compris entre autres, selon les besoins : la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel, des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement, des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique, une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

15. Documentation

Le sous-traitant met à la disposition du responsable de traitement la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

5.6.2 << Déclaration d'objectivité et de confidentialité

Je, soussigné(e), certifie par la présente mon accord pour participer à la préparation des documents de marché sus-référencé. Par la même occasion, je confirme avoir pris connaissance des informations disponibles à ce jour sur ce marché public.

En outre, je m'engage à assumer mes responsabilités avec honnêteté et équité. En prenant part à la préparation de documents, je serai objectif et respecterai en tous points les principes de concurrence loyale et d'impartialité, notamment en évitant toute clause ou disposition favorisant un produit, un fabricant, un fournisseur, un entrepreneur ou un prestataire de services donné.

Je m'engage à conserver de manière sûre et confidentielle les informations et les documents ("informations confidentielles") qui me seront communiqués ou dont je prendrai connaissance ou que j'élaborerai dans le cadre de la préparation du marché public sus-référencé et je m'engage à ne les exploiter qu'aux seules fins de la préparation de ce marché public et à ne les communiquer à aucune tierce partie. De plus, je m'engage à ne pas conserver de copie d'informations écrites et de prototypes fournis, ainsi qu'à n'aider et à ne m'associer avec aucun [soumissionnaire/demandeur/candidat] dans le cadre de ce marché public. Je suis pleinement conscient qu'en cas de non-respect, je serais exclu de ce marché public et que ma candidature/mon offre/ma demande pourra être rejetée.

Enfin, je m'engage à ne communiquer les informations confidentielles à aucun employé ou expert, à moins que ce dernier n'ait accepté de signer la présente déclaration et de se soumettre à ces dispositions.

Nom
Signature
Date